

### Annexe 7.3. Procédure d'urgence advenant la constatation de symptômes ou la déclaration d'un cas de COVID-19 chez un client logeant dans l'entreprise

## A.7.3. Procédure d'urgence advenant la constatation de symptômes ou la déclaration d'un cas de COVID-19 chez un client logeant dans l'entreprise

La présente annexe a été validée par les conseillers juridiques de la firme Vaillancourt Riou et par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). Il est important de la personnaliser sans en altérer le contenu.

À accomplir par (nom du responsable) : _____ Pour le (date) : _____	
TÂCHES	FAIT
1. <b>Isoler immédiatement</b> le client dans une chambre ou pièce fermée (zone d'isolement) et s'assurer qu'il y demeure jusqu'à son départ	<input type="checkbox"/>
2. Une fois le client isolé, lui fournir un <b>masque</b> et lui demander de se laver les mains.	<input type="checkbox"/>
3. <b>Contactez les autorités</b> de la santé publique au 1 877 644-4545 pour obtenir leurs recommandations.	<input type="checkbox"/>
4. Si des employés maintiennent un contact avec le client, assurez-vous qu'ils portent un <b>masque de procédure médicale certifié FDA</b> , qu'ils maintiennent la distanciation <b>sociale</b> requise et qu'ils soient en contact moins de 15 minutes avec le client qui présente des symptômes. À la fin du contact avec le client, de même qu'après avoir retiré le masque, l'employé doit se laver les mains.	<input type="checkbox"/>
5. Lorsque les employés <b>quittent la zone d'isolement</b> : a. S'assurer qu'ils retirent leur matériel de protection à usage unique en suivant la procédure et qu'ils les disposent dans une poubelle sans contact; b. S'il s'agit de matériel réutilisable, il doit être désinfecté avec un produit adapté; c. Ils doivent ensuite se laver les mains ou utiliser un désinfectant à base d'alcool.	<input type="checkbox"/>
6. <b>Ne pas procéder à l'entretien</b> de la zone d'isolement durant son séjour. Fournir au client le matériel nécessaire afin qu'il s'en charge.	<input type="checkbox"/>
7. Établir la <b>liste des espaces</b> qu'il a fréquentés <sup>1</sup> .	<input type="checkbox"/>

**Annexe 7.3. Procédure d'urgence advenant la constatation de symptômes ou la déclaration d'un cas de COVID-19 chez un client logeant dans l'entreprise**

8. Établir la <b>liste des véhicules</b> , de l'équipement, des outils ou appareils qu'il a utilisés <sup>1</sup> .	<input type="checkbox"/>
9. S'assurer de <b>nettoyer et désinfecter</b> les espaces qu'il a fréquentés, en respectant la procédure à cet effet (annexe 5.5 C).	<input type="checkbox"/>
10. S'assurer de <b>nettoyer et désinfecter</b> les véhicules, l'équipement, les outils ou les appareils qu'il a utilisés, en respectant la procédure à cet effet (annexe 5.5 C).	<input type="checkbox"/>
11. <b>Informez tous les employés</b> qu'un cas de COVID-19 a été confirmé dans l'entreprise et que les personnes qui ont été en contact avec le cas déclaré seront contactées par la santé publique. <b>Attention</b> : vous ne devez pas donner le nom du client, ni même divulguer des informations qui permettraient de l'identifier. Il s'agit d'informations confidentielles protégées par la loi.	<input type="checkbox"/>
12. Demander au personnel de <b>surveiller l'apparition de symptômes</b> (toux, fièvre, difficulté respiratoire, perte d'odorat ou de goût), même légers, et de les déclarer immédiatement.	<input type="checkbox"/>
13. Après le départ du client, fermer la zone d'isolement et <b>attendre au moins 3 heures</b> avant de commencer le nettoyage et la désinfection. Si possible, ouvrir les fenêtres extérieures pour augmenter la circulation de l'air dans la zone.	<input type="checkbox"/>
14. <b>Nettoyer et désinfecter</b> la zone d'isolement en respectant la procédure à cet effet (annexe 5.5 C).	<input type="checkbox"/>
15. <b>Inscrire l'évènement</b> dans le registre d'accidents, d'incidents et de premiers secours de l'entreprise.	<input type="checkbox"/>

<sup>1</sup> En général, les coronavirus ne survivent pas longtemps sur les objets. Ils vont survivre sur les surfaces de quelques heures à plusieurs jours. Cela dépend notamment du type de surface (par exemple : cuivre, carton, acier inoxydable, plastique), de la température et de l'humidité ambiante. Pour plus d'informations : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/symptomes-transmission-traitement>.